



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal

du

13 octobre 2022

Le jeudi 13 octobre 2022, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 6 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur SAADA Raoul, à la salle la Grange aux Anneaux, à Boissy-sous-Saint-Yon.

Etaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme COURTOIS Cécile – M. GOFF Jullian – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.

Absent(e)s représenté(e)s : M. LOURS Xavier – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHÉ Michel – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège.

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme HEMON Alexandra – Mme BILLEN Carine.

Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délibération n° 2022-050 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 6 octobre 2022.
À l'unanimité.

Délibération n° 2022-051 : Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.
À l'unanimité.

Délibération n° 2022-052 : Modification de l'organigramme de la collectivité

APPROUVE le nouvel organigramme de la Collectivité.
À l'unanimité.

- Intervention de M. DORIZON : Il faudrait ajouter sur l'organigramme les noms des agents, au moins les chefs de service, et pourquoi pas également leurs photos > M. le Maire va y réfléchir.
- Intervention de M. LION : Ne comprend pas ce changement de poste. M. le maire réexplique : Changement d'attache hiérarchique et volonté de développer le secteur des Ressources Humaines + prévision du binôme pour le secrétariat du Maire.

Délibération n° 2022-053 : Compte rendu de l'utilisation des dépenses imprévues

PREND ACTE des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues conformément à l'annexe jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité,

- Intervention de M. DORIZON : 149 000 euros de dépenses imprévues lors du vote du budget alors que M. DORIZON possède un document de pointage budgétaire évoquant 20 000 + 20 000 euros de dépenses imprévues > M. IBOUADILENE va vérifier ce document et répondre ultérieurement.

Délibération n° 2022-054 : Subvention à l'association TEAM'AGINE dans le cadre du 4L TROPHY

APPROUVE l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention de 300 € à l'association Team'agine dans le cadre de sa participation à la 26^{ème} édition du 4L Trophy du 16 au 23 février 2023.

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité,

- Monsieur le Maire précise que cette subvention est accordée car il s'agit d'une manifestation dans un but humanitaire à laquelle participe une jeune buxéenne.

Délibération n° 2022-055 : Convention de mise à disposition du parc de l'Ormeteau à l'association BULES

APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain au parc de l'Ormeteau à l'association BULES.

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet seront inscrits au budget de la commune,

À l'unanimité,

- Intervention de M. LION : Quel est le budget alloué à ce projet ? > M. IBOUADILENE va chercher dans les anciens comptes rendus des derniers Conseils Municipaux pour pouvoir répondre ultérieurement.
- Intervention de M. DORIZON : Lu sur le site de l'association BULES : « projet financé par la mairie à 67 %, correspondant à environ 10 000 euros. Demande à ce que cette somme soit ajoutée dans la délibération.
- Le Maire conclut en précisant qu'il s'agit du vote de la convention et que le débat sur ce financement n'a pas lieu d'être. Le vote a déjà eu lieu et a été adopté.
- Intervention de M. DORIZON : Lu sur le site de l'association BULES le terme « Société inclusive », que signifie ce terme ? Mme MOUNOURY répond que cela signifie que des personnes handicapées (« physiques ou mentales » ajoute le Maire) auront accès à des activités comme tout le monde et avec tout le monde.
- A la question de M. le Maire de préciser le sens de cette demande, pas de réponse précise obtenue.

Délibération n° 2022-056 : Convention de mise à disposition de locaux pour le Repair Café

APPROUVE la mise à disposition du local situé avenue de Béchevret à l'association « Deux mains et des idées » conformément à la convention annexée,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

À l'unanimité,

- Intervention de M. DORIZON : Demande à ce que la somme de 10 000 euros allouée à ce projet soit précisée dans la délibération. Encore une fois il a été précisé que la délibération porte sur la convention.

Délibération n° 2022-057 : Signature du renouvellement de la convention relative à l'organisation d'un point de contact « Agence postale communale »

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'un point de contact « Agence Postale Communale » ci-annexée.

À l'unanimité,

QUESTIONS DIVERSES :

- M. LION : Boissy une des dernières communes à rester éclairée la nuit, à quand le changement ?
 - Réponse de M. LAURENT : C'est en cours, samedi 15/10 évènement d'information et de sensibilisation organisé par la CCEJR à la Canopée. Sur ce sujet, la manifestation prévue le 15 intitulée « le jour de la nuit » est l'entrée en matière préparatrice de l'extinction complète de l'éclairage après la réunion d'information prévue le 18 novembre.
 - Réponse M. le Maire : Les bienfaits de la nuit sur la santé sont aussi considérables. Une réunion publique avec la gendarmerie est prévue le 18 novembre.
 - Réponse de M. GAUTHIER : Les modifications indispensables sur les armoires électriques sont enfin en cours par la CCEJR après 18 mois d'attente. Cela pourra être possible ensuite.
- M. Le PERSONNIC :
 - 1- Constate de plus en plus de rassemblements de jeunes à la cabane aux pêcheurs, au stade, et au quartier des mésanges, plus d'incivilités routières ... que fait-on ?

M. le Maire en a bien conscience depuis longtemps, a dialogué à plusieurs reprises avec les jeunes et les voisins, a demandé à la brigade de nuit d'intervenir régulièrement.
 - 2- Souligne le problème des portails des constructions neuves rue S. Allende.

M. GAUTHIER : toutes les familles de cet ensemble de maisons ont signé un permis de construire avec grillage et arbuste et pas de portail. Après discussion avec chaque famille seulement des petits portails ont été autorisés.

M. DORIZON ajoute que ces permis de construire ont été accordés sous son mandat, qu'ils ont tous été faits sur le même modèle, et qu'ils doivent être respectés.
- M. DORIZON : demande où en sommes-nous de la vidéo protection ?

M. le Maire rappelle le rapport de la Cour des Comptes démontrant le manque d'efficacité de ce dispositif et de son coût, ainsi que le rapport défavorable des responsables de la gendarmerie du sud de la France.

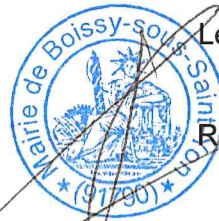
Cependant, une société est en train de faire un état des lieux du matériel non entretenu car les contrats d'entretien n'ont pas été renouvelés sous l'ancienne mandature.

Un dialogue entre M. le Maire et le référent de la gendarmerie est prévu le 15/11. La question est donc toujours ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et dix minutes.

Le Secrétaire,

Claire CAZADE-SAADA



Le Maire,

Raoul SAADA